

DEMANDE AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE DROIT SYNDICAL

Chaque agent doit prévenir à l'avance sa direction au minimum 3 jours ouvrables avant la réunion.

Nom / Prénom :

Collectivité :

Service :

Heure mensuelle d'information syndicale :

- Date : lundi 2 décembre 2024
- Horaire :

13h30-14h30 ☐

14h30-15h30 ☐

15h30-16h30 ☐

Signature de l'agent	Avis de l'autorité hiérarchique
Fait à	Au regard des nécessités de service, je donne un avis :
Date :	☐ Favorable
Signature :	☐ Défavorable
	Si défavorable - motifs :
	Date et signature